

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 370

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 26

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« au titre du »,

les mots :

« aux personnes mentionnées au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.